



CHS CT DU 7 SEPTEMBRE 2020 EN AUDIOCONFERENCE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation des PV des CHS CT du 23 et 26 juin 2020
- 2 - DDFIP Création du Service de Gestion Comptable (SGC) Coeur d'Hérault (pour avis)
- 3 - DDFIP Relogement de la trésorerie de Sète municipale dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Sète (pour avis)
- 4 - DDFIP Travaux de mise en sécurité incendie sur le site de Chaptal (pour information)
- 5 - Finalisation du budget 2020 (pour avis)
- 6 - DDFIP : Bilan 2018-2019 du DUERP/PAP (pour information)
- 7 - Point sur les formations 2020(pour information)
- 8 - Questions diverses
 - Calendrier prévisionnel des réunions du CHS CT 34
 - DDFIP : Point sur les travaux de la paierie départementale de l'Hérault
 - Points abordés par les OS

Point 1 de l'ordre du jour :

Les PV n'ont appelés aucune remarque et ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales. Notre seul regret est d'avoir du tenir ces instances en audioconférence où le débat perd en spontanéité et dynamique. Toutefois aujourd'hui, pour plus de fluidité dans les échanges, le protocole pour demander la parole a été abandonné, les interventions spontanées sont devenues la règle sans pour autant créer une quelconque cacophonie à la grande satisfaction de tous les intervenants.

Par contre la possibilité de reprendre les instances en présentiel ne semble toujours pas possible pour la Direction compte tenu de la taille des salles de réunion et des impératifs des mesures de distanciation.

Solidaires a voulu porter une motion pour le maintien de la suppression du jour de carence au-delà de la période Covid. FO DGFIP 34 a voté en faveur, bien entendu, il s'agit d'une revendication de notre organisation.

Avant d'aborder le point deux, un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour.

Sur l'aéroport de Montpellier nos collègues douaniers ne disposent que d'une salle exiguë lorsqu'ils sont appelés à effectuer un contrôle plus pointu sur un individu. A ce titre ils dénoncent ces conditions de travail et les risques de sécurité et sanitaires associés. Situation pour le moins inacceptable qui a même interpellé la gendarmerie venue dans les lieux pour récupérer une personne interpellée.

Ce problème a déjà fait l'objet d'un signalement en CHS CT, le nouveau Directeur des Douanes s'est engagé à prendre en charge ce dossier.

Point 2 : Création du Service de Gestion Comptable (SGC) Coeur d'Hérault

Dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), le SGC Clermont l'Hérault se crée par la fusion des Trésoreries de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac.

La totalité des effectifs de chaque poste est transférée sur le SGC à l'exception des A+. Ce regroupement se traduira par un effectif de 17 agents (5 C, 10 B, 1 A et 1 A+).

La Direction nous a présenté la répartition des bureaux. L'ISST a émis des réserves sur l'évacuation incendie pour un bureau et demandé une dotation en extincteurs pour permettre une intervention rapide.

La DDFIP a ramené l'occupation de cette partie des locaux de 4 à 3 agents.

FO DGFIP 34 a demandé un recensement des agents ayant suivi une formation incendie et de proposer aux autres agents du futur poste de la suivre.

Bien entendu cet aménagement des locaux étant initié uniquement dans le cadre de la réalisation du NRP auquel nous nous opposons avec la plus ferme volonté, nous avons voté contre comme l'ensemble des organisations syndicales.

Point 3 : Relogement de la trésorerie de Sète municipale dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Sète.

Il s'agit là, ni plus ni moins, de la première étape vers la création du SGC Littoral qui regroupera à terme les trésoreries de Sète, Frontignan et Agde.

Après plusieurs entretiens entre les chefs de services et la Direction, une réunion a eu lieu le 21 août avec à peine la moitié du personnel de la trésorerie de Sète. Il aurait été préférable pour de meilleurs échanges que cette réunion ait lieu en septembre avec tout le personnel de la trésorerie, permettant à chacun de pouvoir s'exprimer.

Ce relogement interviendra à la fin du mois de novembre, juste avant le départ des hôpitaux de Sète et Agde de la trésorerie de Sète vers la trésorerie de Béziers Hôpital le 31/12/2020. Les agents désireux de suivre la mission hôpital auront ainsi le "privilège" de faire 2 déménagements en 1 mois d'intervalle.

Le dossier présenté semble bien léger et les plans des futurs locaux sont illisibles :

- aucune information sur l'ambiance lumineuse et acoustique.
- impossibilité de lire le nombre de m² par bureau, et donc par agent à l'intérieur d'un même bureau

(il nous a juste été précisé oralement, qu'à l'arrivée, sur la totalité des bureaux, nous serons à une moyenne de 12 m² / agent : information impossible à vérifier en l'état)

- aucune information, avec l'arrivée des agents de Sète municipale sur le site du Centre des Finances publiques, sur le nombre suffisant de sanitaires sur ce site.

Toutes ces informations, nous dit-on, nous seront communiquées ultérieurement. Pourtant le dossier du relogement est présenté ce jour devant le CHS-CT avec avis à donner.

Sur quoi voter alors ????

Bien sûr, en raison de la faiblesse du dossier présenté et celui-ci s'inscrivant dans le cadre du NRP auquel nous sommes opposés, vos représentants FO ont voté CONTRE.

Point 4 : Travaux de mise en sécurité incendie sur le site de Chaptal.

Rappel de la situation : la DGFIP dispose d'un bail emphytéotique pour l'immeuble de Chaptal dont le terme arrivera en 2022. Le propriétaire la Caisse d'Epargne n'a jamais fait preuve de diligence pour entretenir son patrimoine. En conséquence en 2012 elle s'est vu notifié un avis défavorable de la commission de sécurité en raison du non-respect des règles de sécurité. La DDFIP a pallié pour partie à ces manquements et lancé une étude de mise en sécurité. Le propriétaire a convenu de réaliser les travaux ad hoc.

En conséquence des travaux seront exécutés sur une période de 10 mois et par plateaux, de nuit et le week-end. Le gardien sera donc relogé pour ne pas subir en permanence un environnement sonore conséquent.

Cette rénovation signifie que le bâtiment restera et ne fera pas l'objet d'une vente dans le cadre d'un projet immobilier. Pour autant La Direction ne connaît pas les intentions du bailleur et n'est pas en mesure d'affirmer que le site pourrait être conservé.

Plusieurs éléments conditionnent notre présence. L'augmentation probable du loyer au terme du bail, la possibilité d'occuper des locaux domaniaux actuellement dédiés à d'autres administrations ou encore l'éventuelle construction de bâtiments au millénaire.

S'ajoutent les services supra-départementaux installés à Chaptal pour lesquels la Direction n'a pas la main.

De l'aveu du Directeur, nous devrions, si nous demeurons sur site, être sur une occupation partielle du bâtiment.

Point 5 : Finalisation du budget 2020

Peu de propositions d'actions ont été transmises pour ce CHS.

Vos représentants FO ont voté pour l'achat de tables extérieures en bois pour ceux qui déjeunent sur place sur le site de Lunel et pour l'achat de lampadaires à disposition de divers services car ces achats améliorent les conditions de vie des agents au travail.

En revanche, nous avons voté contre le remplacement des moteurs des stores électriques du site du Millénaire considérant qu'il s'agit d'une dépense d'entretien à la charge de notre Direction.

Si vous avez des propositions à soumettre au CHS, n'hésitez pas à les transmettre à vos représentants FO.

Point 6 : DDFIP : Bilan 2018-2019 du DUERP/PAP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) recensait 35 points d'actions à mener.

La quasi-totalité a été réalisée à l'exception des pièges à son pour Saint Pons de Thomières, le service logistique ayant été empêché à cause de la situation sanitaire.

Point 7 : Point sur les formations 2020

A ce jour il reste à assurer les formations PSC1 (formation au premier secours), l'ISST a émis des doutes sur la possibilité de tenir ces formations compte tenu des modalités de formation. FO DGFIP 34 l'a rejoint dans ses doutes puisque cette formation repose sur l'enseignement de gestes pratiques. En conséquence l'ISST s'assurera des modalités et donnera un avis définitif.

Les formations sur la prévention des risques routiers pourront se tenir dans le respect des règles de distanciation pour la partie théorique, pour l'exercice pratique le nombre de personnes dans le véhicule sera limité à 3 avec port du masque à l'exception du conducteur.

Point 8 : Questions diverses

Calendrier prévisionnel des réunions du CHS CT 34 : les deux prochains CHS CT sont prévus début octobre et novembre, la date précise est à finaliser.

- Point sur les travaux de la paierie départementale de l'Hérault : il concernait la climatisation et le chauffage, ils ont été réalisés au début du mois d'août, les nouveaux arrivants ont pu être accueillis sans difficultés.

- Points abordés par les OS :

FO DGFIP s'est enquis de connaître le stock de masques disponibles à ce jour. La Direction l'ignore mais affirme que la dotation initiale de masques lavables doit tenir jusqu'en octobre puisque chaque masque peut être lavé 20 fois. Toutefois la dotation distribuée n'est pas toujours celle affichée par la Direction, soit 7 masques remis à chaque agent. Si vous êtes dans ce cas, demandez sans délai un nouvel envoi via le chef de service .

La Direction nous a également indiqué que la distribution de gel ne posait aucun problème.

L'ISST nous a rappelé le protocole sanitaire : port du masque obligatoire dans les locaux, exception faite des bureaux individuels. Il indique qu'il serait bien d'identifier des aménagements de pause de masque avec création de salle à cet effet ou sur des lieux extérieurs privatifs.

Vos représentants :

Olivier GOUJON – Olivier VERNEGEOL



Section FO DGFIP 34

fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/

site national : www.fo-dgfip.fr/

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎04.67.15.75.65